



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2025

Délibération 2025-052

Date de convocation : 24/09/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 6/10/25



L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Cendrène PRIANO-LAFONT, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN, Cédric MAURIN, Benoît VALENZUELA, Conseillers.

Excusés :

Françoise PEZZOLI pouvoir à Xavier MOUREAU
Corine MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Marjorie BOUCHON pouvoir à Sabine BONVIN
Catherine ZDYB pouvoir à Fanny LAUZEN

Absents :

Secrétaire de Séance :
Alexandra CAMBON

ADMINISTRATION GENERALE / MODIFICATION DU LIEU DE CÉLÉBRATION DES MARIAGES / DELOCALISATION TEMPORAIRE

Des travaux de rénovation de la salle des mariages et du Conseil municipal du Château Val Seille ainsi que la verrière attenante sont en cours d'étude par la société RL&A.

Compte tenu de la nécessité d'installer des échafaudages dans la verrière et dans la salle des mariages afin de procéder à des études complémentaires, il est impossible d'y célébrer les mariages du 15 octobre au 15 novembre 2025.

Afin d'assurer la continuité du service public et le respect des obligations légales, Monsieur le Maire propose d'affecter temporairement la salle Honoré Daumier, sise 4 rue Pierre Long, pour la célébration des mariages et autres cérémonies officielles durant cette période.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver l'affectation temporaire de la Salle Honoré Daumier, sise 4 rue Pierre LONG, à la célébration des mariages, baptêmes civils et autres cérémonies officielles du 15 octobre 2025 au 15 novembre 2025 ;
- De préciser que les registres nécessaires à la célébration des mariages seront transportés à la salle Honoré Daumier par un agent communal, sous escorte de la police municipale, afin de garantir leur sécurité et leur intégrité ;

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2025

Application agréée E-leqalite.com

- De préciser également qu'un buste de la Marianne devra être présent dans la salle Honoré Daumier pendant les cérémonies afin de respecter le caractère républicain de la célébration ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints, en tant qu'officiers d'état civil, à y célébrer les cérémonies officielles ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affectation ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Vu les articles 74 et 75 du Code Civil ;

Vu la rubrique 393 de l'instruction générale relative à l'état civil (IGREC) ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission accessibilité réunie en date du 08/09/2016 ;

Considérant l'indisponibilité temporaire de la salle des mariages ;

Considérant l'obligation légale de disposer d'un lieu adapté pour les célébrations officielles ;

Considérant que la salle Honoré Daumier, de plain-pied, d'une superficie de 80 m², garantit les conditions de célébration solennelle, publique et républicaine, ainsi que les normes d'accessibilité et de sécurité ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le lieu temporaire de célébration des mariages durant la période du 15 octobre 2025 au 15 novembre 2025 ;

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation temporaire de la Salle Honoré Daumier, sises 4 rue Pierre LONG, à la célébration des mariages, baptêmes civils et autres cérémonies officielles du 15 octobre 2025 au 15 novembre 2025 ;
- **PRECISE** que les registres nécessaires à la célébration des mariages seront transportés à la salle Honoré Daumier par l'élu célébrant, sous escorte de la police municipale, afin de garantir leur sécurité et leur intégrité ;
- **PRECISE** également qu'un buste de la Marianne devra être présent dans la salle Honoré Daumier pendant les cérémonies afin de respecter le caractère républicain de la célébration ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et ses adjoints, en tant qu'officiers d'état civil, à y célébrer les cérémonies officielles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération ;

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET

